

Nouvelles pratiques sociales



Le Rapport Bouchard sur la jeunesse : perspectives naïves ou éclairées ?

Paul Langlois et Doris Rowley

Volume 6, numéro 2, automne 1993

Jeunes et enjeux sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301224ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301224ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Langlois, P. & Rowley, D. (1993). Le Rapport Bouchard sur la jeunesse : perspectives naïves ou éclairées ? *Nouvelles pratiques sociales*, 6(2), 55–58.
<https://doi.org/10.7202/301224ar>

❖ Le Rapport Bouchard sur la jeunesse : perspectives naïves ou éclairées ?

Paul LANGLOIS

Doris ROWLEY

CPEJ Québec et Fédération des professionnels et professionnelles
salariés et cadres du Québec (FPPSCQ-CSN)*

C'est en février 1991 que le ministre Côté confie à un groupe de travail le mandat d'identifier et de proposer des moyens permettant la prévention ou la diminution des problèmes graves chez les jeunes. Le 5 décembre 1991, le groupe de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, fait part de son rapport : *Un Québec fou de ses enfants* (1991).

Enrichi d'avis, d'opinions et de documentation récente soumis lors d'un vaste processus de consultation, ce Rapport invite d'abord la société québécoise à un changement profond de mentalité pour replacer les jeunes au centre de ses priorités. Il dresse un tableau de l'ampleur des problèmes graves chez les jeunes (abus, négligence, mésadaptation), et identifie les facteurs de risque à leur bon développement bio-psychosocial. De plus, le Rapport

* Les auteurs de ce texte reprennent ici l'essentiel des éléments critiques d'un document de réflexion plus complet élaboré dans le cadre des activités du groupe de travail sur les services sociaux de la FPPSCQ-CSN. Le document en question est disponible au bureau de cette fédération (ROWLEY *et al.*, 1992).

propose un plan d'action qui a pour but de diminuer significativement les facteurs de risque qui affectent le développement des jeunes et ce, pour les dix prochaines années.

Deux grands objectifs sont visés pour ces dix années :

1. Prévenir et réduire dans une proportion d'au moins 25 à 30 % la victimisation chez les 0 à 12 ans (négligence, abus physique, sexuel et émotionnel), et la marginalisation chez les 6 à 18 ans (abandon scolaire, toxicomanie, violence, conduites suicidaires, etc.).
2. Réduire de moitié le taux de pauvreté chez les jeunes familles (de 29,1 à 14,5 %) et les familles monoparentales (de 41 à 20,5 %) par une politique de plein emploi et de mesures sociales spécifiques.

Quelques points saillants du Rapport, parmi les divers aspects dont il traite, donnent un aperçu des mesures proposées. D'abord, le groupe souligne, à juste titre, l'insuffisance de données disponibles pour établir avec précision l'ampleur des problèmes des jeunes. L'absence de définitions, de grilles d'analyse et de comptabilisations communes par les différentes institutions ne permet pas de dresser un bilan exhaustif de la situation. Les sources les plus sûres sont celles produites par des organismes qui interviennent en vertu d'une loi (LSSS, LPJ, LJC). À même ces sources, par surcroît, il faut observer que sur l'ensemble des situations signalées à la protection de la jeunesse, près de la moitié ne sont pas retenues. Dans ces cas, l'intervenant et l'établissement ne peuvent conserver aucune information sur ces situations, tel que le prescrit la LPJ (art. 37.1). Le groupe aurait pu pousser plus loin ses recommandations à ce propos, d'après nous, notamment en insistant davantage sur la nécessité d'amender la Loi pour permettre de mener des études longitudinales sur l'évolution de ces enfants dont le premier signalement n'a pas été retenu.

On suggère la création de projet de soutien parental à la naissance et de programme de type préscolaire impliquant la participation des jeunes et des parents. Ceux-ci offriraient aux parents des milieux et des services susceptibles de stimuler le développement et de favoriser l'intégration sociale de leurs enfants. Selon certaines études dont le groupe fait état, pour le premier type de projet « [...] on estime que chaque dollar investi en fait économiser trois en service de protection, de réadaptation ou de santé » (Bouchard, 1991 : 80) ; quant au programme préscolaire, bien que celui-ci nécessite une mise de fond initiale d'environ 4 000 \$ par enfant, il permet, dit-on, d'économiser sept fois plus par la suite, de quoi aiguillonner l'instinct comptable de nos gouvernements.

Le groupe propose que la préséance soit donnée aux jeunes chefs de famille et aux mères monoparentales dans les nouvelles politiques gouvernementales de création d'emploi, de manière à contrer le chômage et la pauvreté chez les jeunes familles. Il s'interroge peu, par ailleurs, sur les incidences d'une telle initiative pour d'autres groupes de travailleurs à risque (40 ans et plus, contractuels, employés à statut précaire), dans un contexte économique où le chômage atteint toutes les couches de la population. Bien que le groupe ait conscience du fait que les femmes représentent 83 % des chefs de famille monoparentale dont le revenu moyen se situe dans la très grande pauvreté, il ne met pas en question la responsabilité du gouvernement en matière d'iniquité envers les femmes. Faut-il souligner, à cet effet, qu'à titre d'employeur, l'État refuse d'établir une équité salariale qui s'appuyerait sur des principes rigoureux (compétences et formations équivalentes). Le gouvernement ne donnant pas l'exemple, il n'est donc pas étonnant de constater l'inertie du secteur privé sur ce chapitre.

On suggère la mise en commun des fonds touchant la jeunesse, autant fédéraux que provinciaux (3 milliards \$, 30 programmes), de manière à hausser significativement le niveau de vie des familles à faible et très faible revenu. L'idée de fusionner différents programmes en un seul programme de soutien financier à l'enfance inquiète, principalement parce que le contrôle étatique sur un programme unique peut être des plus pernicieux. L'État des finances publiques et les orientations « désinvestissantes » du gouvernement laissent volontiers croire qu'il profiterait de l'occasion qu'offre une telle « mise en commun » pour procéder à de nouvelles rationalisations des dépenses, malgré la nécessité reconnue de mettre fin aux dédoublements fédéraux-provinciaux en la matière.

On propose l'augmentation du nombre de ressources alternatives au placement, notamment pour les « cas lourds » de jeunes pris en charge, ainsi que l'accroissement du nombre de travailleurs de rue, dont la présence est insuffisante. Parallèlement à ce type de proposition, le groupe critique sévèrement l'intervention des intervenants de la protection de la jeunesse, reprenant pour ce faire le vocabulaire propre au *Rapport Harvey II*. Il allègue que ceux-ci recourent peu au plan de services individualisé (PSI), manquent d'intensité dans leur intervention, recourent fréquemment au placement de longue durée. Il faut convenir, pour ce qui est de l'utilisation des ressources communautaires, que leur rôle est limité par la clientèle de la protection de la jeunesse qui recèle des problématiques lourdes et souvent non volontaires. S'il y a un besoin plus large de concertation, précisons que celle-ci ne peut combler le vide creusé par des années de sous-développement chronique dans le secteur de la protection. Il est étonnant de constater la faiblesse de l'analyse du groupe à ce sujet. Si la majorité des intervenants DPJ saisissent bien l'importance d'une meilleure utilisation des interfaces du réseau, encore faut-il

leur donner les moyens et le temps de les utiliser. Ce faisant, la concertation pourrait ne plus être perçue comme une tâche supplémentaire.

Plusieurs autres aspects sont abordés dans le Rapport, tels la promotion du rôle paternel, les abus de langage, la prévention des abus sexuel, l'ajout d'effectifs nouveaux au sein de l'école, la création d'un institut dont la fonction serait de promouvoir et d'évaluer les programmes de prévention et de procéder à des études d'épidémiologie sociale sur les jeunes.

Le groupe a certainement le courage de situer les vrais problèmes et de s'adresser aux acteurs principaux qui ont le pouvoir d'agir comme déterminant d'une réorientation des politiques pour notre jeunesse. Il propose un nouveau contrat social articulé autour des besoins de la jeunesse, et opte résolument pour une approche préventive, des mesures communautaires, le bénévolat, la concertation au sein et à l'extérieur du réseau, etc. Dans un contexte de rareté des ressources, par contre, le risque de surexploitation de ces ressources existe et ne devrait pas favoriser le désengagement de l'État. De plus, le fait que l'on ait négligé de présenter dans le Rapport les coûts afférents à la plupart des mesures proposées rend perplexe ; « la concentration de ces données stratégiques entre les mains des gestionnaires et technocrates risque d'éluider le débat public nécessaire à l'appui d'un virage si important » (Rowley *et al.*, 1992 : 29).

Il est permis de croire que les perspectives souvent naïves du groupe risquent de venir alimenter un certain discours de légitimation, lorsque l'État procédera, pour faire des économies, à de nouveaux réaménagements des ressources du réseau institutionnel. Il faut rappeler que cet ambitieux projet de « prévention primaire » auprès de la jeunesse ne pourra porter des fruits avant plusieurs années. La société a le devoir de remplir, d'ici là, le mandat de « prévention tardive » que lui dictent la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur la Santé et des Services sociaux* et la *Loi des jeunes contrevenants*. « Il s'agit souvent de la dernière bouée de sauvetage pour ces enfants » (Rowley, 1992 : p. 6).

Bibliographie

- BOUCHARD, Camil (1991). *Un Québec fou de ses enfants*, Rapport du groupe de travail pour les jeunes, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 179 p.
- ROWLEY, Doris (1992). « Un Québec fou de ses enfants : résumé et commentaires », dans *Professionnelles-ls, Services Sociaux et Syndicalisme*, Le journal du SPSSQ, vol. 3, n° 3, juin, 4-6.
- ROWLEY, Doris, LANGLOIS, Paul, CARON, Marie-Andrée, VALOIS, Pauline, MICHAUD, Daniel et Serge LABRIE (1992). *Un Québec fou de ses enfants : analyse critique*, Groupe de travail sur les services sociaux, FPPSCQ-CSN, février, 30 p.